

Date de dépôt : 29 mai 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Rolin Wavre : Quel est l'état de la réflexion autour de la gare routière de Genève (place Dorcière) ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La gare routière située à la place Dorcière offre peu de services aux usagers et ses installations sont dans un état très insatisfaisant. Une ville internationale telle que Genève peut-elle se permettre de ne pas agir face à cette situation ?

Plus encore, nous sommes à l'aube de la mise en service du Léman Express et des lignes de rabattement activement et, semble-t-il, efficacement promues par les TPG.

La réorganisation de la place Cornavin en surface approche, avec des modifications des flux routiers à l'avenue des Alpes, conséquence entre autres de la création de la moyenne ceinture.

La planification ferroviaire telle qu'elle est actuellement prévue par l'Etat envisage en effet des travaux considérables dans les quartiers de Cornavin, Montbrillant et cela jusqu'à la rue Voltaire avec une circulation de camions et d'engins de chantier non négligeable entre 2024 et 2031 au moins.

Selon des informations provenant des services de la Ville de Genève en 2016, la gare routière actuelle recevait chaque semaine quelque 160 voyages internationaux, 140 liaisons régionales, 70 liaisons en direction des stations alpines (en saison) et 50 départs ad hoc, soit en moyenne 60 véhicules par jour. Ce sont donc quotidiennement entre 100 et 120 trajets de et vers ce lieu éminemment central de notre ville, soumis à de très nombreuses contraintes actuelles et futures telles que décrites ci-dessus. Avec l'essor des Flexibus et

autres compagnies, il est hautement probable que ces chiffres soient une estimation basse.

Chacun peut facilement voir ou imaginer ces dizaines de très gros véhicules entrant ou sortant de la Ville par le quai Wilson, la rue de Lausanne ou traversant le pont du Mont-Blanc.

C'est sur la base de ces constatations que je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Quel est l'état de la réflexion du département des infrastructures sur la localisation actuelle de la gare routière, compte tenu de ce qui attend le quartier ces prochaines années ?*
- Une localisation alternative est-elle envisagée ? Si oui, laquelle (des emplacements tels que l'aéroport ou Lancy-Pont-Rouge ont été évoqués dans un passé récent) ?*
- Sinon, comment l'Etat envisage-t-il d'organiser le trafic de ces gros véhicules à cet emplacement ?*
- Comment la coordination avec la Ville, semble-t-il opposée au déménagement de la gare routière selon des déclarations publiques, est-elle organisée ?*
- Les positions de la Ville et du canton sont-elles compatibles ? Sinon, comment est-il envisagé de traiter cette situation ?*

Je remercie le Conseil d'Etat des réponses concrètes qu'il voudra bien apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le canton et la Ville collaborent depuis des années sur les problématiques d'aménagement, d'organisation et de modernisation de la gare routière Dorcière et de ses services.

A ce jour, cette gare routière accueille plusieurs types de services pour lesquels des évolutions importantes sont prévues dès la mise en service du Léman Express en décembre 2019. En effet, dès ce moment-là, les lignes régionales seront rabattues en correspondance sur les gares et haltes du réseau RER. La gare routière Dorcière ne conservera alors que des lignes touristiques, internationales et saisonnières (navettes pour le ski par exemple).

S'agissant des lignes internationales, plusieurs scénarios de localisation alternatifs à la gare Dorcière ont été étudiés, notamment l'aéroport et Lancy. Malgré leur proximité de l'autoroute qui leur confère un intérêt non négligeable en matière d'accessibilité, le manque d'espace disponible dans des secteurs très contraints a conduit le canton à abandonner ces propositions.

La gare routière restera donc à la place Dorcière dont la localisation demeure avantageuse par l'accès qu'elle propose à de nombreux services et par sa connexion au pôle multimodal de Cornavin, qui est le pôle de transport collectif le plus important du canton.

Grâce à la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), la mise en œuvre de la moyenne ceinture permettra de fluidifier et de sécuriser le trafic des zones centrales du cœur de l'agglomération, améliorant ainsi les conditions d'accès à tout ce secteur y compris à la gare routière Dorcière. Ainsi, l'accès même des cars à la gare Dorcière devrait en être largement amélioré.

La Ville et le canton, qui sont en phase sur le devenir de la gare routière à la place Dorcière, ont l'intention de moderniser la gare actuelle et ses services. Des séances de travail régulières ont lieu entre les différents services concernés afin d'aboutir à une mise en œuvre d'un concept modernisé à l'horizon 2021.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS